

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique\*.

HRO a repris les observations des expulsions de terrain dans le courant du mois d'avril et du fait des capacités extrêmement réduites de l'équipe terrain, certaines expulsions n'ont pas pu être documentées. Ces chiffres sont donc à prendre comme extrême minima.

### Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



**Au moins 54 expulsions de 7 lieux de vie informels**



**Au moins 12 personnes exilées arrêtées lors des expulsions et au moins 21 personnes arrêtées à la gare de Calais ville**



**Au moins 56 Mineur.es Non Accompagné.es rencontré.es\*\***



**Au moins 265 tentes dont 16 remplies d'affaires personnelles et 19 bâches volées**



**Au moins 6 sacs de couchage et couvertures volés**



**Au moins 2 vélos volés**

Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou des affaires personnelles\*\*\*. Dans le Calais, un lieu de récupération des affaires a été mis en place sans que les personnes ne soient informées systématiquement de son existence par les membres de la Préfecture ou les forces de l'ordre. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires.

Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.



**Durant les opérations d'expulsions, les membres HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilées. En assumant pleinement le caractère non-exhaustif, nous avons documenté entre autres les intimidations suivantes perpétrées par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes exilées durant les expulsions du mois juin 2023. Lors de toutes les opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent équipées de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques... Cet armement est intimidant et disproportionné au regard des opérations dont il est question.**

Le 1er juin, à partir de 6h du matin, une **mise en bus forcée** a lieu sur un lieu de vie où environ **400 personnes étaient installées**. La préfecture déclare une "mise à l'abri volontaire" tandis que HRO reçoit des témoignages de personnes indiquant ne pas avoir eu le choix et ne connaissant même pas la destination du bus dans lesquels les forces de l'ordre les ont poussées à monter. HRO a observé **les forces de l'ordre former une nasse autour des personnes exilées** pour les empêcher de partir par un autre endroit que celui où les bus et la Police aux Frontières les attendaient.

Le 9 juin, une personne a été **saisie par l'épaule de manière assez brutale** pendant quelques secondes. Le même jour, un agent CRS a secoué une tente en criant "**allez on se réveille**".

Entre le 9 et le 10 juin, **au moins 21 personnes ont été arrêtées à la gare de Calais ville**. Les personnes ont été **contrôlées au faciès** en sortant des trains, puis **triées par nationalités** et enfin certaines ont été **arrêtées de manière arbitraire** par la Police aux Frontières ainsi que par la Brigade Anti-Criminalité et la Police Nationale.

Le 16 juin, HRO ont entendu un agent CRS crier "**wake up wake up**" en s'approchant des tentes.

Le 25 juin, un van de CRS est arrivé sur un lieu de vie, à côté d'un point de charge de téléphones. Ils sont sortis du véhicule pour faire fuir les personnes à proximité, ils ont **sectionné les câbles du points de charge, volé les téléphones et ont fait un usage abusif et arbitraire de gaz lacrymogène sur les personnes exilées présentes**.

### Harcèlement des observateur.rice.s lors des expulsions :

#### Plusieurs tentatives d'intimidation :



**Les entraves à l'observation sont nombreuses. Sans compter les périmètres arbitrairement déployés pour empêcher l'observation des opérations par les membres HRO, 9 tentatives d'intimidation et/ou d'entraves ont été enregistrées. Parmi-elles, les membres HRO ont été filmé.es 3 fois dont 1 sans avoir été prévenu.es au préalable, et se sont vu.es contrôler leur identité à 2 reprises. HRO a subi 1 contrôle routier au moins de juin.**

Lors de la mise en bus forcée du 1er juin, HRO a été **périmétré à au moins 5 reprises**. Ces périmètres étaient si larges, que l'observation de l'opération d'expulsion a été presque impossible. Toujours le 1er juin, HRO a été périmétré en voiture puis a fait l'objet d'un contrôle routier, tandis que, d'autres véhicules étaient autorisés à passer le périmètre.

Le 29 juin, un **CRS a menacé les bénévoles HRO** : "Je vous l'ai dit deux fois, la troisième fois **ça va mal se passer**."

\* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

\*\* Nombre de MNA auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de mai alors qu'elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller- vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

\*\*\*Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre.